



REFERENCES : SGHM-SGNC/NS/ELYSEE

Bagnolet, le 6 février 2009.

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Monsieur le Président de la République,

Nous avons été très attentifs à votre intervention télévisée du 5 février dernier, et nous nous permettons de vous faire part à nouveau de la situation actuelle et préoccupante au sein de la Police Nationale.

A l'instar de notre courrier du 16 octobre 2008 vous signalant notre opposition aux accords nationaux, censés au demeurant régler le déficit du pouvoir d'achat des policiers, signés entre le Ministère de l'Intérieur et un syndicat policier minoritaire, nous constatons que rien n'a évolué.

Au contraire, le comité technique paritaire central de la police nationale a émis un avis favorable lors de sa séance du 26 janvier 2009.

Ainsi, les accords nationaux, et ses conséquences, se trouvent renforcés par une consultation d'où il ressort en réalité que 58 % de la parité syndicale représentative dans le corps concerné est défavorable à la mise en œuvre du dispositif prévu.

Les points principaux qui forment notre désaccord sont développés ci-dessous.

a) Réduction des effectifs

En matière d'effectif, la remise en cause des engagements disposés dans le protocole de la Réforme des Corps et Carrières ne peut emporter notre approbation. En effet, des 108 000 agents du corps d'encadrement et d'application prévus en 2012, nous ne serons plus que 100 300 dans la mesure où les accords actuels s'appliquaient.

Si l'on consent à inclure la déflation des corps Commissaires et Officiers, les effectifs programmés seront réduits au total de 10 000 fonctionnaires de police.

Outre les dangers qui pèsent sur d'éventuelles réorganisations – transfert de charges Police/Gendarmerie, fermetures de Compagnies Républicaines de Sécurité, privatisation de la sécurité, etc... - que nous condamnons par avance, il est probable que la Police Nationale ne soit plus en mesure d'assurer l'intégralité de ses missions.

Par ailleurs, comment ne pas souligner le durcissement futur des conditions de travail des personnels dans un contexte toujours plus dangereux et violent.

b) Optimiser le potentiel opérationnel restant

La réduction des effectifs a généré un calcul théorique incompréhensible, l'optimisation du potentiel opérationnel par la réduction du temps de travail et la réorganisation des régimes de travail. Une contradiction flagrante générant un véritable mécontentement parmi les personnels.

Elle se traduit au moyen de deux mesures distinctes qui comportent des incidences sur les droits négociés des agents en 2001 dans le cadre de l'aménagement et la réduction du temps de travail, plus connu sous le vocable « 35 heures ».

1. Dans le premier cas, les vacations horaires sont réduites

Cette mesure que nous croyons totalement contreproductive en regard des effets recherchés est de surcroît dangereuse en cela qu'elle raccourcit le volume annuel de repos, en somme la récupération concentrée et nécessaire à l'évacuation du stress.

2. Dans le deuxième cas, l'heure non sécable est supprimée.

Ce dispositif maintenu à l'occasion de la négociation sur la mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail dans la police nationale, représente la perte de la majoration des heures supplémentaires telle qu'elle était acquise « toute heure commencée est due ».

Dans cette affaire, la réponse du ministère consiste à autofinancer quelques mesures indemnitaires par la perte des droits des agents et la réduction des effectifs. Une solution inacceptable en l'état.

c) Paiement des heures supplémentaires

La Police Nationale, le corps d'encadrement et d'application en particulier, cumule un stock de 17 millions d'heures supplémentaires non compensées.

La réduction des effectifs conduira probablement à une recrudescence des dépassements horaires et par voie de conséquence à l'augmentation dudit stock.

Là encore, le malaise est nourri par une incompréhension.

Essentiellement d'ordre politique, puisque le dispositif du « travailler plus pour gagner plus » semble ne pas concerner les policiers nationaux. A cet égard, comment ne pas marquer l'accord intervenu dans la fonction publique hospitalière en février 2008.

Ce sujet demeure complémentaire au paiement, sur volontariat, des journées ARTT. Alors que la rémunération/jour s'élève actuellement à 85 €, le dispositif fonction publique a fixé à 65 €/jour la possibilité de rétrocession contre paiement. Au nom de quelle logique, le policier national placé sous statut spécial devrait accepter cette régression ?

d) Les mesures indiciaires et indemnitaires

- La revalorisation des indices du bas de grille est nettement insuffisante d'autant qu'elle exclut les deux premiers échelons de la grille indiciaire. La prochaine augmentation du SMIC rattrapera à nouveau les plus bas salaires policiers. En tout état de cause, ce saupoudrage ne correspond pas à notre engagement sur la réforme des corps et carrières et à notre revendication portée depuis 1989 d'une évolution du corps vers une équivalence indiciaire de catégorie B.
- La revalorisation de l'Indemnité de Sujétions Spéciales Police et l'augmentation de l'Allocation Maîtrise s'inscrivant dans la perte d'acquis sociaux.

En définitive, tant en raison de la nature de négociations, de notre point de vue bâclées, que sur le fond du dossier, nous avons plusieurs fois réclamé la reprise des négociations, en vain.

Le refus permanent qui nous est opposé nous amène aujourd'hui à organiser, en mars, une manifestation nationale sur Paris qui succèdera, comme vous ne l'ignorez pas, à plusieurs actions syndicales qui ont affirmé et démontré le mécontentement professionnel et l'adhésion à nos revendications.

Le SYNDICAT GENERAL DE LA POLICE-FORCE OUVRIERE et l'UNSA-POLICE LE SYNDICAT UNIQUE ne sont pourtant pas les « agitateurs patentés » que l'on s'entête à décrire ces dernières semaines. Au contraire, nous pensons que la négociation est encore possible dans le respect des arguments de chacun.

Ainsi, l'abandon de mesures incompréhensibles et inutiles issues des protocoles précédents, et l'ouverture d'une seconde négociation nationale sur un projet ambitieux, actant la reconnaissance d'un métier dangereux et pénible, pourraient constituer le socle d'un engagement commun.

L'intégration dans la réforme des corps et carrières, réforme que vous avez personnellement initié en 2002, de l'équivalence indiciaire en catégorie B fonction publique nous semble le plus sûr moyen de parvenir à un accord respectable.

En conclusion, s'il est encore temps d'éviter le pire, à savoir la démotivation professionnelle, nous voulions vous assurer de notre détermination à privilégier la négociation à partir d'éléments nouveaux et concrets.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, à l'expression de nos sentiments très respectueux.

Le Secrétaire général
UNSA-POLICE
LE SYNDICAT UNIQUE
Henri MARTINI

Le Secrétaire général
SGP-FO
Nicolas COMTE